
Adresse du conseil général de la commune de Château-Gontier, qui applaudit à la découverte du complot et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 8 germinal an II (28 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Château-Gontier, qui applaudit à la découverte du complot et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 8 germinal an II (28 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 503;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20752_t1_0503_0000_4

Fichier pdf généré le 23/01/2023

d'oreilles en argent, 1 paire de boucles d'oreilles, 6 croix dont une grande en or, 9 liv. en argent; le 8 germinal.

Signé : DUCROISY.

table), BONNEAU (notable), COUDOT (notable), M.-R. THORÉ (notable), FOUQUERET (notable), HERROUET (notable), LAROCHE (notable), V. THORÉ (ag. nat.), DAVIERESSE (secrét. greffier).

11

Le conseil général de la commune de Château-Gontier applaudit à la découverte du nouveau complot tramé contre la liberté; appelle la vengeance des lois sur la tête des conspirateurs, et invite la Convention nationale à rester à son poste (1).

[Château-Gontier, 3 germ. II] (2).

« Pères de la patrie,

Une faction scélérate tramoit donc encore l'anéantissement de la liberté et le retour du despotisme! De nouveaux conjurés vendus à un monstre étranger dont le nom seul est un opprobre, aiguisoient donc les poignards dont ils devoient frapper les Républicains! Mais vous étiez là, vous veilliez et encore une fois vous avez déjoué les complots des tyrans et de leurs complices, encore une fois vous avez sauvé la Patrie.

Qu'espéroient-ils donc ces hommes pervers? Que le peuple se lèveroit pour eux? Le Peuple! il ne se lève que pour défendre sa liberté et conduire les traîtres à l'échafaud. Devant lui, les factions se heurtent, se brisent et la République reste debout. Qu'espéroient-ils? Avilir la Convention? mais n'avez-vous pas proclamé les droits de l'homme? N'est-ce pas vous qui avez honoré la vieillesse et le malheur? Et dans quelque lieu de la terre, si souillé qu'il soit par la présence des despotes, partout où se trouvera un homme sensible, il reconnoitra dans cette sublime déclaration, le caractère de la vertu et les liens les plus doux qui puissent réunir les hommes en société.

Pères de la patrie, ce n'est point assez de découvrir et de punir les conspirateurs; ce n'est point assez d'ensevelir sous les mêmes décombres les trônes, les despotes et leurs satellites; vous avez mis la vertu et les mœurs à l'ordre du jour.

Au nom de la patrie, ne quittez point votre poste que ce grand ouvrage ne soit achevé. Purifiez le sol de la République des imposteurs et des méchants, et de ces hommes qui sous le fard et le plâtre cachent leurs figures à circonstances et la difformité de leurs traits. Que nos enfants qui vous devront la liberté, puissent encore avoir en héritage votre exemple et des vertus! Nous vous exprimons les sentiments de tous les Républicains de notre commune. A la lecture du rapport de Saint-Just, ils ont tous crié : Vive la République! Vive la Convention! Vive la Montagne. »

LE VOYER (off. muni.), HOMO (mairie), MÉDINA (off. mun.), DUCLAU (off. mun.), Michel FOUSSIER (off. mun.), GERMAIN (off. mun.), ROTTIER (notable), LE MASON (notable), CHEVRON (no-

(1) P.V., XXXIV, 217.
(2) C 297, pl. 1019, p. 11.

Des commissaires députés de la société populaire de la même commune déposent sur l'autel de la patrie une somme de 600 l., donnée, pour les frais de la guerre, par un citoyen qui veut rester inconnu; ainsi qu'une boîte remplie de perles, provenant des dépouilles du fanatisme (1).

L'ORATEUR de la Sté. Citoyens représentants, Nous sommes chargés de déposer sur le bureau : 1°) une somme de 600 l. qu'une citoyenne qui veut rester inconnue a chargé la commune de vous faire passer pour les frais de la guerre; 2°) deux croix de St Louis avec 5 brevets que la commune nous a légalement chargé de vous remettre; 3°) une boîte contenant des perles provenant de la dépouille du fanatisme que l'administration du district vous envoie. Nous vous prions d'agréer tous les dons » (2).

Les mêmes commissaires réclament le changement du nom de leur cité en celui de *Mont-Hardi*.

L'insertion au bulletin et la mention honorable sont décrétées, ainsi que le renvoi au comité de division, de la dernière demande (3).

12

Le citoyen Latour, maire de la commune de Puligny, département de la Côte-d'Or, et la citoyenne veuve Geslin, de Nantes, font don à la patrie, l'un du montant de la liquidation de son office de notaire, l'autre, d'un contrat de rente de 237 liv. avec les arrérages échus.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (4).

[Puligny, 9 vent. II] (5).

« Citoyen président,

Mes talens et mes faibles facultés pécuniaires ne me permettent pas de manifester d'une manière aussi forte que je le ressens ma reconnaissance et mon admiration pour les sublimes et pénibles travaux de l'assemblée, et mon amour ardent pour ma patrie. Mais, persuadé, Citoyen président, que je ne peux mieux suppléer à l'un et à l'autre qu'en me servant de ton ministère, pour le transmettre à la Convention d'une manière digne d'elle, permets-moi de me servir d'un canal aussi pur, et de te prier en conséquence de faire sentir avec cette éner-

(1) P.V., XXXIV, 217.
(2) C 297, pl. 1019, p. 12. Signé : MARTIN, HOU-
DUROY. Voir ci-après P. ann. I.
(3) P.V., XXXIV, 217.
(4) P.V., XXXIV, 217.
(5) C 297, pl. 1019, p. 10.